

VILLE DE MONTFORT L'AMAURY
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

RESTRICTIONS DE STATIONNEMENT
A L'OCCASION DE LA FETE DES PLANTES ET DES JARDINS

Le Maire de la Commune de MONTFORT L'AMAURY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L2212-2, L2212-5 et L2213-1 à L2213-6,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R411-8, R411-25, R417-10,

Vu le Code Pénal, notamment son article R610-5,

Vu la « **Fête des Plantes et des Jardins** » organisée par la commune de Montfort l'Amaury les **27 et 28 avril 2024**,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place des restrictions de stationnement temporaires en vue de permettre le bon déroulement de la manifestation précitée,

Vu l'intérêt général,

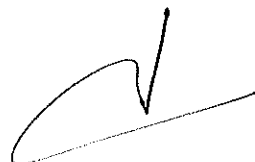
ARRETE n° 2024 - 137

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit du **vendredi 26 jusqu'au dimanche 28 avril 2024** sur le **Parking du Palais (depuis les conteneurs à verre jusqu'à la clôture bordant pelouse de la rue du Palais).**

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation routière sera effectuée par les Services Techniques et les arrêtés seront affichés sur place par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : Les agents de Police Municipale et tous agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

MONTFORT L'AMAURY,
Le 19 avril 2024



Hervé PLANCHENAULT
Maire



Président de la Communauté de Communes
Cœur d'Yvelines